

LE CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2006-2007

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration et en mon nom, il me fait extrêmement plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activités 2006-2007 du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

L'année 2006-2007 coïncide avec le cinquième anniversaire du CAVAC Côte-Nord. Nous avons souligné cet anniversaire avec une réelle fierté. Déjà cinq ans et de nombreuses et importantes réalisations derrière nous.

L'année qui se termine en a été une riche au niveau du travail accompli. En 2006-2007, nous avons maintenu notre objectif premier soit : d'offrir des services sur l'ensemble du territoire nord-côtier. Les services rendus, auprès de la population, ont été d'une grande qualité. L'ensemble des intervenantes ont bénéficié de plusieurs formations afin de maintenir leurs connaissances à jour et ainsi rendre un service efficace et adapté aux besoins des victimes d'actes criminels, aux témoins ainsi qu'à leurs proches.

Au cours de cette année, nous avons inauguré nos nouveaux locaux à Baie-Comeau; nous avons été un milieu de stage pour des étudiantes au baccalauréat en travail social; nous avons participé à divers projets de prévention de la violence. En tant que président du conseil d'administration du CAVAC Côte-Nord, j'ai participé à une rencontre régionale de consultation au sujet de différents projets de loi du gouvernement fédéral, entre autres le projet de loi C-21 visant l'abolition du registre des armes à feu. Tout ce travail a été fait en plus de notre mission principal soit : offrir des services psychosociojudiciaires aux victimes d'actes criminels, aux témoins ainsi qu'à leurs proches.

Le CAVAC Côte-Nord est arrivé à un stade de son évolution où il peut planifier son développement; pour atteindre cet objectif, nous avons établi un plan d'action stratégique 2007-2010. Nous avons des projets ambitieux et nous comptons bien les réaliser.

Nous regardons l'avenir avec le même souci d'offrir des services de qualité et accessible à toute la population nord-côtière victimes d'actes criminels, aux témoins ainsi qu'à leurs proches. Nous voulons contribuer à réduire les impacts négatifs des actes criminels. Notre mission est au cœur de chacune de nos interventions.

Claude Lavoie
Président du conseil d'administration
Le 7 mai 2007

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Cinq ans déjà...

Je revois encore les deux grands tableaux verts, témoins silencieux que ces murs avaient déjà épousés une autre carrière. C'est qu'ils ont acquis toute une sagesse, ces murs, au fil des années réglées au rythme des cloches et des petits pas d'enfants. Ils étaient prêts pour un nouvel envol. En fait, ils allaient combiner leurs deux grandes forces : la sagesse et la connaissance des tous petits dans le but d'y accueillir un tout nouveau CAVAC, douzième du nom, qui en était à ses premiers balbutiements.

Cinq ans plus tard...

Aujourd'hui les murs ne trahissent plus leur ancienne carrière, si ce n'est que par la chaleur qu'ils dégagent encore (et ce sur toute la Côte-Nord) et de par la sagesse du cœur et de l'esprit de ses occupantes. Elles accueillent ceux et celles qu'un événement criminel a fait se sentir tout petit afin de les accompagner sur leur chemin de Grands. En fait les murs n'ont pas tant changé de vocation que cela. On enseigne au CAVAC que chacun est responsable de ses actions et qu'il faut en remettre le poids à leurs auteurs. On enseigne que la violence est un moyen CHOISI pour arriver à ses fins et non une perte de contrôle. On enseigne qu'aller chercher de l'aide c'est se donner les outils pour mieux vivre au quotidien. Et on apprend qu'au CAVAC on peut se dire et être enfin entendu.

Après cinq ans...

Un regard satisfait peut se poser sur ce qui a été accompli pour se projeter sur tout ce qui reste à réaliser. Les prochains cinq ans sauront nous proposer de nouveaux défis et nous espérons vous compter avec nous pour les relever !

Isabelle Fortin
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRESIDENT	2
MESSAGE DE LA DIRECTRICE	4
1. HISTORIQUE DU CAVAC COTE-NORD	6
1.1 LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX	6
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS	6
1.2 ANNEES FINANCIERES 2001-2002 A 2005-2006	7
1.3 ANNEE FINANCIERE 2006-2007 : LE CAVAC COTE-NORD A CINQ ANS !.....	8
2. MISSION DU CAVAC COTE-NORD.....	10
3. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL.....	11
3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
3.2 LE PERSONNEL DU CAVAC COTE-NORD	12
<i>siège social</i>	12
<i>point de service de baie-comeau</i>	12
4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC COTE-NORD	13
4.1 STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS.....	14
5. CARACTERISTIQUES DES DEMANDES DE SERVICES TRAITEES	21
5.1 NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES	21
5.2 CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES.....	22
6. LA COUR ITINERANTE.....	28
7. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION.....	29
7.1 LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION	30
8. CINQ ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE NORD-COTIERE.....	34
9. REMERCIEMENTS	35
10. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	37
ANNEXE A.....	38
ANNEXE B.....	40

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

Le 17 juin 1988, l'Assemblée nationale adopte, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitées avec respect; droit à l'information; droit à l'assistance médicale, psychologique et/ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, le Fonds d'aide et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) sont instaurés. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de programmes et services à leur intention, et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) est créé et au fil des années dix autres CAVAC voient le jour. (La liste complète des Centres d'aide se retrouve en annexe.)

1.1 LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux, qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation est instauré. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtient ses lettres patentes et le 1^{er} juin 2001, le Procureur général et ministre de la Justice, annonce par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles. Le 16 novembre 2001, Monsieur Paul Bégin, ministre de la Justice, en présence de nombreux dignitaires, procède à l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord.

À l'automne 2001, la première intervenante sociale autochtone est engagée grâce à un projet pilote financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels. Cette entente novatrice promeut l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones

victimes d'actes criminels. L'entente est administrée en collaboration avec l'Association Femmes Autochtones du Québec et subsiste jusqu'au 31 mars 2005.

1.2 ANNÉES FINANCIÈRES 2001-2002 A 2005-2006

En janvier 2002, une intervenante du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe sociojudiciaire de la Cour itinérante. Les personnes victimes, témoins d'actes criminels et leurs proches, qui vivent dans des milieux isolés, bénéficient maintenant d'une meilleure accessibilité aux services du Centre d'aide.

En octobre 2002, un poste d'intervention à temps partiel ouvre afin de répondre à la demande du district judiciaire de Baie-Comeau. À raison de trois jours par semaine, une intervenante accueille la clientèle dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau. En avril 2003, le poste devient à temps complet.

Pendant l'année financière 2003-2004, le CAVAC Côte-Nord s'est impliqué dans de nouveaux services. Ainsi, depuis juin 2003, en collaboration avec les Services judiciaires, il dispense le service INFOVAC du district judiciaire de Baie-Comeau. De plus, depuis septembre 2003, en collaboration avec les substituts du Procureur général et les Services judiciaires, le CAVAC Côte-Nord informe les personnes victimes des deux districts judiciaires des conditions de remise en liberté que l'individu poursuivit doit respecter envers elles (service CAVAC-Info).

Le 1^{er} juillet 2003, entre en vigueur la loi modifiant le Code de procédure pénale (Projet de loi n°139) qui prévoit une contribution de 10 \$ par constat d'infraction. Cette contribution permet de consolider les services aux victimes. La consolidation des services offerts aux victimes dans les deux districts judiciaires, se concrétise par l'ajout d'un poste d'intervenante à Sept-Îles (septembre 2003) et d'un autre poste à Baie-Comeau (janvier 2005). Le point de service de Baie-Comeau emménage dans un nouveau local situé à Place Lasalle en janvier 2005, tout en conservant son local d'accueil au Palais de justice.

Le 6 juin 2005 le Centre d'aide signe une entente avec les Services correctionnels du Québec, région de la Côte-Nord. Par le biais de cette entente de services, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord communique avec les victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel pour les informer de la fin de la sentence en milieu fermé et lors des Programmes d'encadrement en milieu ouvert (P.E.M.O.).

En novembre 2005, une nouvelle intervenante sociale se joint à l'équipe du point de service de Baie-Comeau, à temps partiel jusqu'en mars, puis à temps complet en avril 2006. La population nord-côtière peut maintenant compter sur une équipe de trois intervenantes par district judiciaire.

Le 16 février 2006, le CAVAC Côte-Nord procède au lancement officiel d'un dépliant en langue innue en présence de Monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice et Procureur général du Québec et de nombreux dignitaires. L'aquarelle qui illustre le nouveau dépliant innu se nomme «*Petakuteu*», «*Un nouveau jour se lève*». Elle a été réalisée par l'artiste peintre Ernest Dominique, originaire de la communauté de Matimekosh. Elle représente un shaputuan, lieu traditionnel de rassemblement et de partage chez les communautés innues, qui s'ouvre sur un lever de soleil. Par cette œuvre, nous voulons signifier l'espoir aux communautés innues.

1.3 ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 : LE CAVAC CÔTE-NORD A CINQ ANS !

Comme à chaque année, le CAVAC Côte-Nord s'ouvre à des collaborations et à la concertation afin d'en faire bénéficier la population nord-côtière. Ainsi, le 27 avril 2006, la directrice s'allie à Madame Nathalie Simard et à un représentant de la Sûreté du Québec, afin de sensibiliser les jeunes de l'école secondaire Manikoutai à dénoncer les agressions à caractère sexuel et toutes formes d'agression. En juin 2006, a lieu la deuxième partie de la formation pour les intervenants sur la fatigue de compassion dispensée par Madame Christine Perreault, psychologue senior aux Services correctionnels canadiens (Comité de formation de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la MRC des Sept-Rivières). En décembre, le CAVAC Côte-Nord offre un support technique à l'Association Plaidoyer-Victime dans l'organisation de la formation de Pascale Brillon sur «*L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique*». Enfin, en février 2007, le CAVAC Côte-Nord se joint à la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Manicouagan.

De septembre 2006 à avril 2007, le siège social du CAVAC Côte-Nord accueille, en stage, une étudiante au baccalauréat en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi. De plus, de janvier à avril, le point de service de Baie-Comeau du CAVAC devient le milieu de stage d'une autre étudiante en travail social.

Le 16 novembre 2006, le CAVAC Côte-Nord a cinq ans !!! Pour souligner cet anniversaire, les membres du Conseil d'administration entreprennent une démarche de planification stratégique afin d'établir les orientations des prochaines années.

En mars, le deuxième dépliant traduit en innu voit le jour : UAUITAMUKUT^u, «Parlez-en»¹. Ce dépliant se veut un outil de normalisation sur les conséquences de la victimisation.

¹ Voir Annexe A

2. MISSION DU CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; d'accompagnement professionnel de la personne victime dans le processus judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; d'assistance technique nécessaire pour compléter différents formulaires; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées. Ces services sont confidentiels et gratuits.

Le CAVAC Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches, et ce, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ses services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non : identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de par l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, innue et naskapis). Afin de pouvoir exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe socio-judiciaire de la Cour itinérante qui, au rythme du calendrier judiciaire, se rend tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Hâvre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Schefferville, Kawawachikamach et Fermont.

3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Lavoie	Président
Casimir Picard	Vice-Président
Raymond Neveu	Trésorier
Germaine McKenzie	Secrétaire
Jeannine Bellefleur	Administratrice
Marjolaine Gagnon	Administratrice
Louise Rioux	Administratrice

3.2 LE PERSONNEL DU CAVAC CÔTE-NORD

SIEGE SOCIAL

Isabelle Fortin	Directrice générale
Hélène Boucher	Agente de bureau
Lina Deschamps	Agente d'intervention
Madeleine Dominique	Agente d'intervention auprès des autochtones
Cynthia Paradis	Agente d'intervention
Mélissa St-Laurent	Stagiaire au Baccalauréat en travail social 3 ^e année Université du Québec à Chicoutimi (septembre 2006 à avril 2007)

POINT DE SERVICE DE BAIE-COMEAU

Lyse Banville	Agente d'intervention
Mélanie Côté	Agente d'intervention (depuis le 26 février 2007)
Annick Morin	Agente de support d'intervention (en retrait préventif depuis le 26 décembre 2006)
Hélène Pichette	Agente d'intervention
Claudia Imbeault	Stagiaire au Baccalauréat en travail social 3 ^e année Université du Québec à Chicoutimi (janvier à avril 2007)

4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652 de l'avenue De Quen à Sept-Îles et un point de service nouvellement situé au 1 Place Lasalle à Baie-Comeau. De plus, il dispose d'un local d'accueil, aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ces locaux lui permettent de recevoir les personnes victimes ou témoins et leurs proches en toute confidentialité dans un lieu sécuritaire. Les intervenantes du siège social desservent le district judiciaire de Mingan, qui comprend les localités des Îlets Caribou à Blanc-Sablon (incluant les villes nordiques de Schefferville et Fermont ainsi que les communautés autochtones). Les intervenantes du point de service de Baie-Comeau desservent les localités de Tadoussac à Baie-Trinité (incluant également les deux communautés autochtones sises dans ce territoire).

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce, autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivants l'acte criminel. Toutefois, afin de minimiser les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien auprès de professionnels. Les personnes victimes peuvent recevoir ce soutien au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

- Consultation téléphonique. Un numéro sans frais facilite l'accessibilité des services à toute la population de la Côte-Nord (1-866-LECAVAC);
- Intervention psychosociale et post-traumatique par le biais d'entrevues individuelles ou familiales;
- Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels;
- Accompagnement professionnel dans le système judiciaire;
- Assistance technique (déclaration de la victime, demande de prestations auprès d'organismes tels que l'IVAC, etc.);
- Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

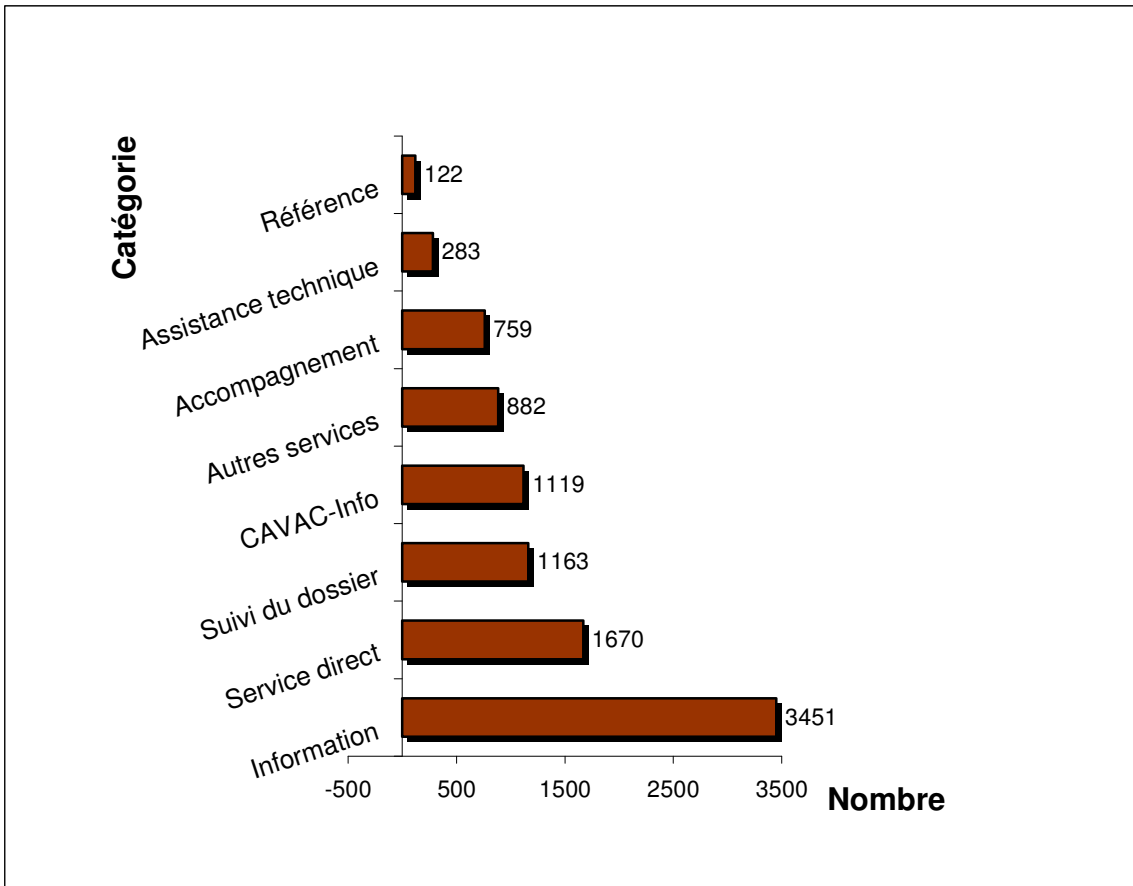
Tous ces services sont confidentiels et gratuits. Il est à noter que nos orientations reposent sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectif de favoriser la reprise d'autonomie.

Bien que le volet judiciaire caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à ces services. Dans le même sens, comme l'intervention du Centre d'aide s'inspire des besoins de la personne, des services complémentaires sont offerts. Toutefois, dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui peut le mieux répondre à ses besoins.

4.1 STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a offerts **9449** services à la population nord-côtière du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Le graphique 4.1.1 présente un résumé, par catégorie, de ces services. Le détail des données décrites ci-après est regroupé dans le tableau *B2 Nombre de services rendus selon la catégorie du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007* situé à l'annexe B et présente les données selon de district judiciaire.

GRAPHIQUE 4.1.1 : SERVICES OFFERTS SELON LA CATÉGORIE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007²



INFORMATION

36,52 % des services offerts par le CAVAC Côte-Nord consistent à transmettre de l'information relative, entre autres, aux procédures judiciaires, aux services de justice, aux ressources sociales, communautaires et de santé disponibles dans leur communauté.

3451 services d'informations ont été offerts à la clientèle, dont :

- ◆ 62 % des informations concernent le processus judiciaire. Informations précieuses pour les personnes victimes, témoins ainsi que leurs proches qui ont, pour la plupart, affaire avec celui-ci pour la première fois. Que se passe-t-il si je porte plainte ? Quelles sont les étapes à la Cour ? Qui sont les intervenants judiciaires ? Le fait d'être bien informé permet à la personne de se concentrer sur son rôle de témoin à la Cour.

² Voir Tableau B2 : Nombre de services rendus selon la catégorie du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 situé à l'annexe B.

- ◆ 21 % des informations concernent les services du CAVAC.
- ◆ 17 % concernent d'autres droits et recours.

SERVICE DIRECT

Les services directs à la clientèle représentent 17,67 % des services offerts. Ils se traduisent par le type d'intervention privilégié lors des rencontres à domicile, dans les locaux du CAVAC ou par téléphone.

1670 services d'intervention, dont :

- ◆ 42,87 % concernent l'intervention téléphonique.
- ◆ 34,19 % sont des interventions psychosociales.
- ◆ 19,10 % représentent des interventions post-traumatiques.
- ◆ 3,83 % concernent des visites à domiciles.

Depuis maintenant un an, deux intervenantes du CAVAC Côte-Nord, soit une par district judiciaire, ont reçu une formation (niveau I et II) à la technique d'Intégration par le Mouvement Oculaire (IMO ou EMI Eye Movement Integration). Cette intervention post-traumatique a des résultats très intéressants sur la réduction des symptômes liés à un état de stress post-traumatique. À date, une trentaine de thérapies d'Intégration par le Mouvement Oculaire ont été réalisées.

SUIVI DU DOSSIER

Afin de soutenir les personnes dans leur démarche, les intervenantes du CAVAC effectuent, au besoin, un suivi auprès d'organismes tels que l'IVAC ou la SAAQ. La collaboration avec le réseau communautaire et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux permet également de créer des liens de collaboration afin de répondre aux différents besoins des personnes victimes d'un acte criminel. De même, des contacts peuvent être fait dans le cadre du processus judiciaire avec le policier enquêteur ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales afin de faire progresser le dossier.

1163 services de suivi du dossier (ou contacts) représentant 12,5 % des services offerts, dont :

- ◆ 69,48 % des contacts se font avec le réseau judiciaire.
- ◆ 8,43 % des contacts se font avec l'IVAC ou la CSST.

- ◆ 6,10 % des contacts se font avec le réseau de la santé et services sociaux..
- ◆ 4,21 % des contacts se font avec le réseau communautaire.
- ◆ 2,49 % des contacts se font avec le réseau privé (psychologue, avocat, etc.)
- ◆ 9,29 % des contacts concernent avec d'autres ressources.

CAVAC-INFO³

Depuis septembre 2003, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre le service «CAVAC-Info» qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère de la Justice. Ainsi, par le biais d'une entente entre les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les Services judiciaires et le Centre d'aide, les intervenantes du CAVAC communiquent avec les personnes victimes pour les informer des conditions de remise en liberté que les contrevenants ont envers elles. Lors de cet appel, diverses informations sont transmises à la personne victime : l'explication et l'implication des conditions, la prochaine étape à la Cour, les services du Centre d'aide, etc. Suite à cet appel, une copie des conditions est transmise à la victime par voie postale accompagnée d'une lettre dans laquelle figure les autres renseignements transmis précédemment. La proaction est la caractéristique particulière de ce service, car il va au devant de la demande de la clientèle dans le but d'assurer sa protection.

Cette année, 1119 services CAVAC-Info ont été rendus, soit 11,84 % des services offerts, auprès de 845 personnes victimes.

ACCOMPAGNEMENT

759 accompagnements de la clientèle ont été réalisés, soit 8,03 % des services offerts, dont :

- ◆ 65,61 % des accompagnements dans le processus judiciaire.
- ◆ 20,82 % des accompagnements auprès d'un avocat (poursuite ou civil). Il est à noter que le nombre d'accompagnements chez un avocat de pratique privée (criminelle ou civile) demeure très faible parmi cette sous-catégorie de services.
- ◆ 5,67% des accompagnements auprès des tribunaux administratifs ou Cour civile.

³ Voir Tableau B4 : Répartition des personnes contactées dans le cadre du service CAVAC-Info selon le type de victimisation, le sexe et l'origine ethnique, du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, situé à l'annexe B.

- ◆ 3,69 % des accompagnements auprès du Tribunal ou de la Chambre de la Jeunesse.
- ◆ 4,22 % des accompagnements auprès d'autres ressources.

ASSISTANCE TECHNIQUE

283 assistances techniques de la clientèle ont été réalisées, soit 3 % des services offerts, dont :

- ◆ 36,04 % des assistances techniques pour compléter le formulaire de demande à l'IVAC.
- ◆ 13,43 % des assistances techniques pour compléter la déclaration de la victime sur les conséquences de la victimisation.
- ◆ 1,77 % des assistances techniques consistent en des recherches informatiques sur le dossier.
- ◆ 48,76 % des assistances techniques *Autres* sont offertes régulièrement, comme par exemple : une lettre d'appui pour accompagner une demande à l'IVAC ou à l'Office municipal d'habitation ; une assistance dans une demande de contestation ; une aide pour compléter différents formulaires ou encore un soutien à la personne dans ses diverses démarches.

RÉFÉRENCE PERSONNALISÉE

122 références personnalisées de la clientèle à divers partenaires ont été effectuées, soit 1,29 % des services offerts, dont :

- ◆ 31,15 % de celles-ci au réseau judiciaire.
- ◆ 20,49 % de celles-ci au réseau de la santé et des services sociaux.
- ◆ 18,85 % de celles-ci au réseau communautaire.
- ◆ 17,21 % de celles-ci à l'IVAC.
- ◆ 7,38 % de celles-ci au réseau privé.
- ◆ 4,92 % de celles-ci à d'autres ressources.

AUTRES SERVICES

882 services ont été réalisés par le CAVAC Côte-Nord dans le cadre de collaborations avec les Services correctionnels et les Services judiciaires de la Côte-Nord. Ceux-ci représentent 9,33 % des services offerts en 2006-2007.

Entente avec les Services correctionnels du Québec, Région de la Côte-Nord

L'entente entre le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et les Services correctionnels du Québec pour la région de la Côte-Nord peut être considérée comme une suite logique du service CAVAC-Info. Il s'inscrit dans les mêmes buts de protection et d'information des victimes. L'entente avec le milieu fermé concerne les dossiers de violence conjugale, dans le cadre de la politique en violence conjugale, et d'agression à caractère sexuel, dans le cadre des orientations gouvernementales en matière d'agression à caractère sexuel. Ainsi, quinze jours avant la fin de la sentence, une personne des services correctionnels communique la date de fin de sentence du détenu au CAVAC Côte-Nord qui communique par voie téléphonique et ou postale avec la victime afin de l'en informer. La démarche est sensiblement la même en cas de libération dans le cadre d'un Programme d'encadrement en milieu ouvert (P.E.M.O.).

51 appels et envois ont été fait dans le cadre de cette entente.

Veillez noter que l'entente avec les Services correctionnels a pris fin le 5 février 2007 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les services correctionnels

Collaboration avec les Services judiciaires de la Côte-Nord

Dans le même esprit, les intervenantes qui se joignent à la Cour itinérante complètent le formulaire de taxation au témoin pour les Services judiciaires qui, sans la collaboration du CAVAC, ne sont pas à même d'offrir ce service à tous les témoins considérant la charge de travail et les moyens technologiques limités dans le cadre de la Cour itinérante.

Plus de 96 formulaires de taxation au témoin ont été complétés dans le cadre des termes de Cour itinérante.

INFOVAC

Depuis juin 2003, une intervenante du point de service de Baie-Comeau offre le service d'envoi de l'INFOVAC qui était auparavant rendu par les Services judiciaires. Ce service consiste à faire parvenir, de façon systématique, aux victimes d'actes criminels, un envoi postal dont le contenu a pour but de les informer sur le processus judiciaire et de les outiller relativement à leur rôle à l'intérieur de celui-ci. Dans cet envoi sont joints : une lettre du CAVAC faisant état de ses services; une lettre des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du district de Baie-Comeau informant les victimes qu'une poursuite a été intentée ou encore des résultats de la poursuite; un feuillet de déclaration de la victime; ainsi que divers dépliants sur le processus judiciaire, le rôle d'un témoin à la Cour, le CAVAC Côte-Nord, etc. Il est à noter que suite à cet envoi, plusieurs personnes victimes communiquent avec le CAVAC pour obtenir des services.

735 envois INFOVAC ont été réalisés, soit 7,77 % des services offerts, dont :

- ◆ 55 % des envois d'information concernant la poursuite.
- ◆ 45 % des envois d'information concernant le résultat de la poursuite.

5. CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE SERVICES TRAITÉES

5.1 NOTES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES

Les statistiques sont colligées en tableaux ou graphiques comparatifs autochtone/ allochtone de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques ainsi :

- ◆ Le service CAVAC-Info, comme service proactif, n'est pas considéré comme un premier contact avec la personne victime ;
- ◆ Les demandes de services sont réparties de deux façons : les fiches signalétiques qui ne nécessitent qu'un contact avec la personne victime, et les dossiers qui ont plus d'un contact avec la personne victime.

Cette année, il y a eu 277 nouvelles fiches signalétiques et 365 nouveaux dossiers ouverts. À ces nouvelles demandes de services s'ajoutent 307 dossiers actifs au 1^{er} avril 2006 pour un total de 949 demandes de services traitées pendant l'année 2006-2007.

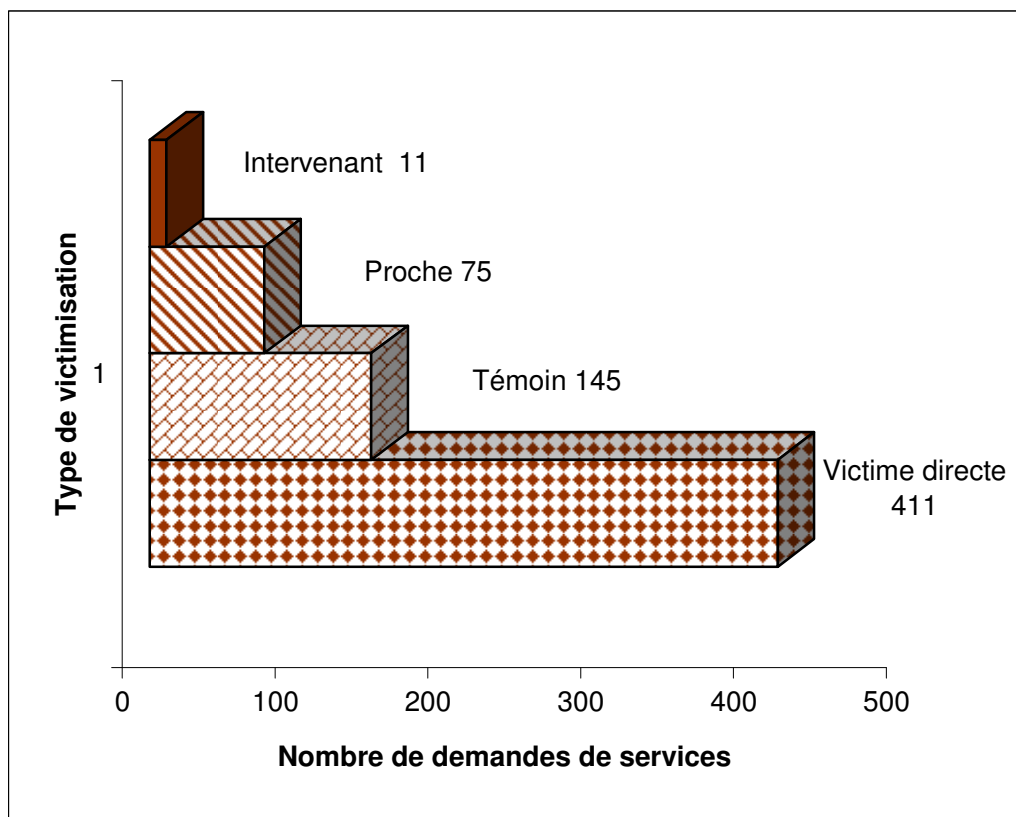
TABLEAU 5.1.1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2007

	Allochtone		Autochtone		Total
	<i>femme</i>	<i>homme</i>	<i>femme</i>	<i>homme</i>	
Nombre de dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2006	175	62	56	14	307 dossiers actifs
Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2007	193	85	70	17	+ 365 dossiers ouverts
Pour un total de	368	147	126	31	= 672 dossiers traités
Nombre de dossiers fermés au 31 mars 2007	187	97	62	14	- 360 dossiers fermés
Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2007	181	50	64	17	= 312 dossiers actifs

5.2 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a reçu 642 nouvelles demandes de services du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. De celles-ci, 64 % sont des demandes de services de personnes victimes ; 22,6 % sont des demandes de services de témoins ; 11,7 % représentent des demandes de services de proches de victimes et 1,7 % représentent des demandes de services d'intervenants pour des conseils dans un dossier particulier. Ces proportions sont sensiblement les mêmes au niveau allochtones et autochtones.

GRAPHIQUE 5.2.1: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE TYPE DE VICTIMISATION DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007 ⁴



CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE SEXE

Une répartition des données selon le sexe démontre que davantage de femmes font appel aux services du CAVAC. Pour l'année à l'étude, elles représentent 68,22 % de la clientèle. Parmi les personnes d'origine autochtone, l'écart entre les deux sexes est plus élevé (74,71 % contre 25,29 % chez les hommes) pour un écart de 49,42 %, alors que chez les allochtones l'écart entre les deux sexes est de 31,78 % (65,89 % contre 34,11 % chez les hommes).

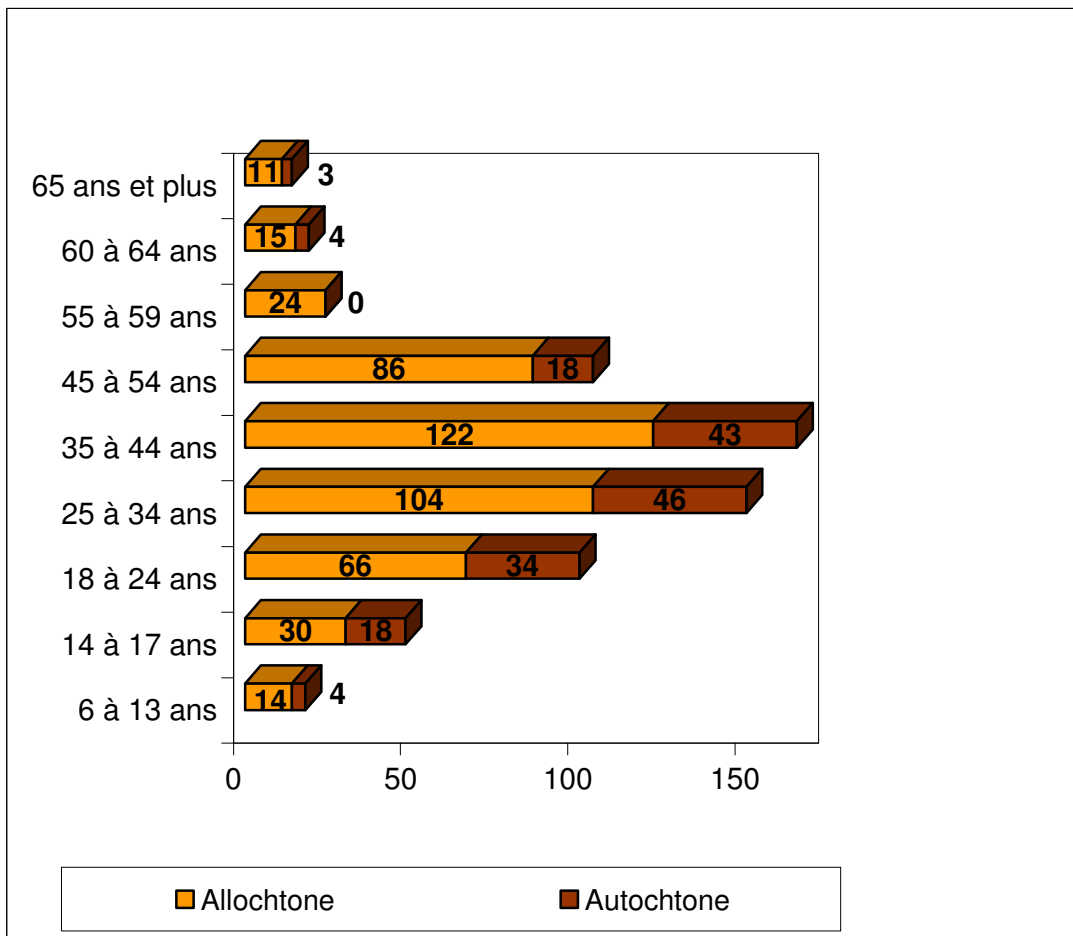
⁴ Voir *Tableau B1 : Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007*, situé à l'annexe B.

CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON L'AGE

La distribution des données selon l'âge et l'origine ethnique démontre que parmi la clientèle allochtone, la grande majorité des personnes sont âgées de 25 à 54 ans (66,1 %), tandis que chez les autochtones, ce sont celles âgées de 18 à 44 ans (72,35 %) qui font davantage appel aux services du CAVAC. Chez les personnes d'origine autochtone, celles âgées de 14 à 17 ans représentent 10,59 % de cette clientèle, tandis que chez les allochtones cette proportion est de 6,36%.

Le graphique suivant présente l'ensemble des données relatives à l'âge pour l'année 2006-2007.

GRAPHIQUE 5.2.2: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON L'ÂGE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007⁵

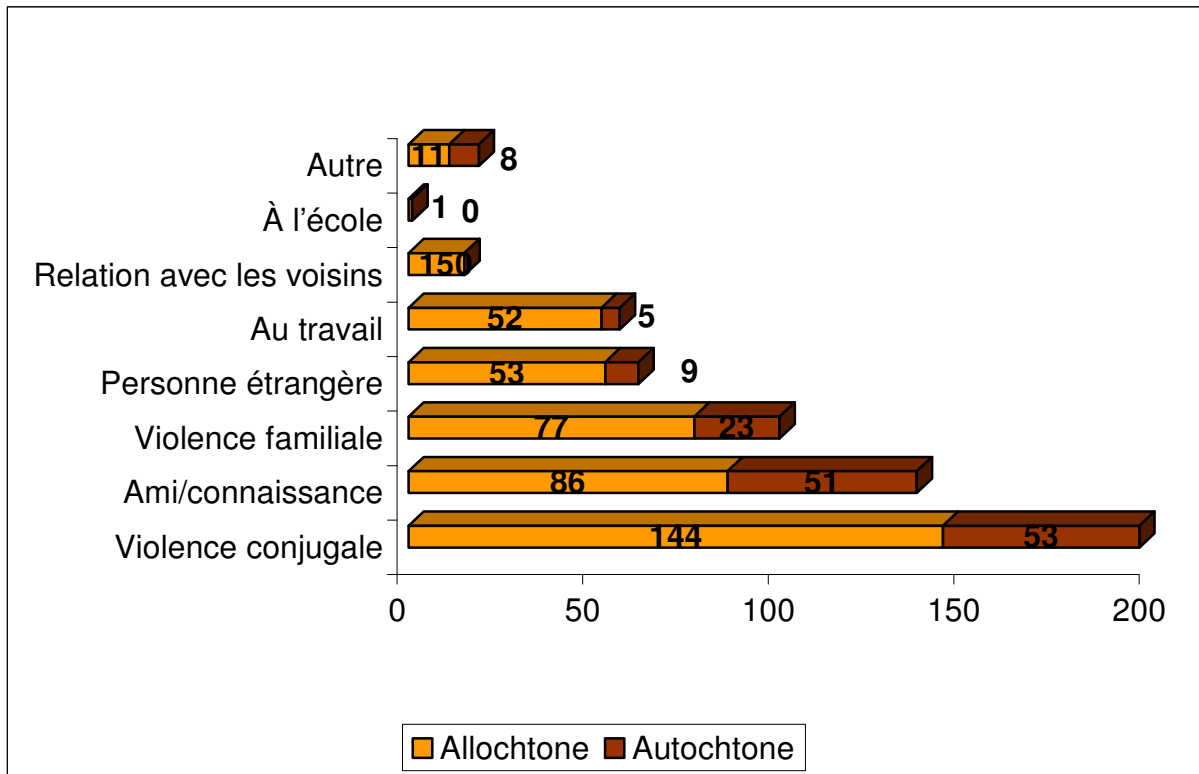


⁵ Voir Tableau B1 Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, situé à l'annexe B.

CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE CONTEXTE DU CRIME

Le contexte du crime réfère à la relation entre la victime et l'agresseur ainsi qu'au lieu et aux circonstances entourant la commission du crime. Les infractions en matière de violence conjugale et de violence familiale représentent 46,27 % des crimes dévoilés aux intervenantes du CAVAC. Les crimes commis par des amis et/ou connaissances semblent un peu plus fréquents parmi les personnes d'origine autochtone (30 % contre 18,22 % chez les allochtones). Les crimes commis par une personne étrangère constituent seulement 9,66 %, chez les communautés autochtones cela semble encore moins fréquent que dans les communautés allochtones (5,29 % contre 11,23 % chez les allochtones).

GRAPHIQUE 5.2.3: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE CONTEXTE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007⁶



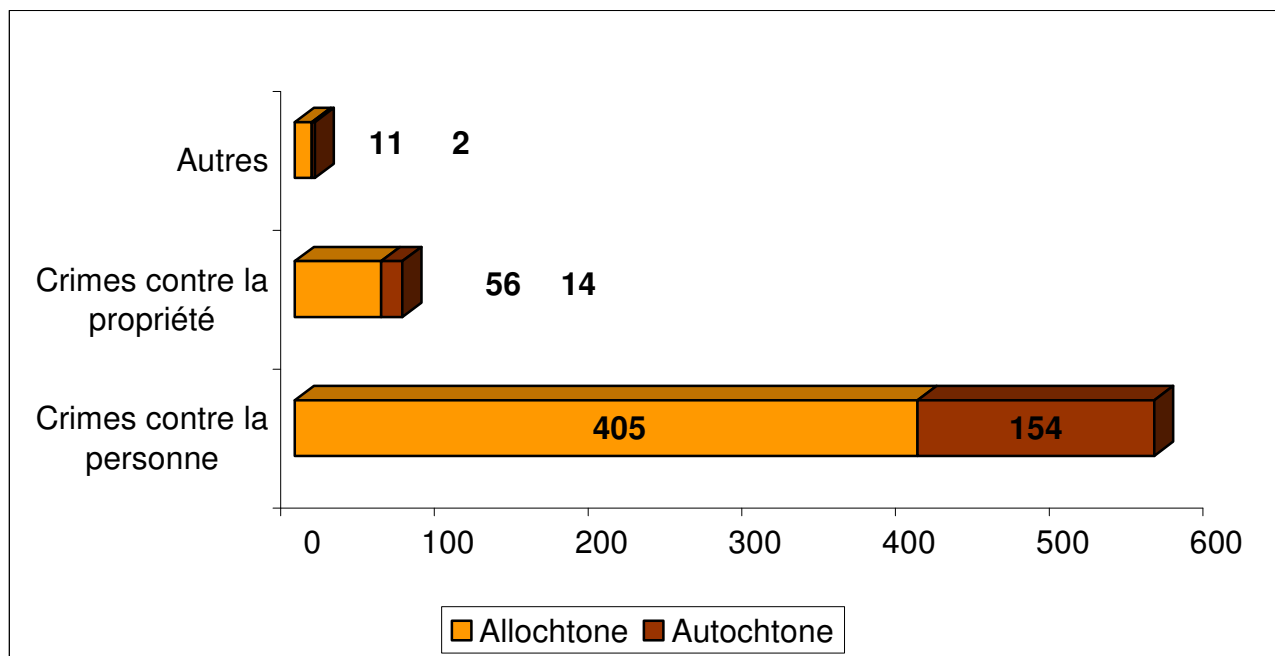
⁶ Voir Tableau B1 Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, situé à l'annexe B.

CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LA NATURE DU CRIME

Les personnes victimes d'un crime contre la personne constituent la très grande majorité de la clientèle du CAVAC (87,07 %). Les demandes d'aide provenant des victimes d'un crime contre la propriété (10,90 %) demeurent plus nombreuses chez les allochtones (11,86 % comparativement à 8,24 % chez les autochtones).

Par ailleurs, les infractions relatives aux règlements de la circulation (catégorie *Autres* dans tableau ci-dessous) se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies, à la conduite dangereuse et au délit de fuite ou au défaut d'arrêter lors d'un accident. Celles-ci représentent seulement 2,02 % des demandes.

GRAPHIQUE 5.2.4: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LA NATURE DU CRIME, 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007⁷



⁷ Voir Tableau B3 : *Les crimes par catégorie d'infraction et selon l'origine ethnique pour les nouvelles demandes de services du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007*, situé à l'annexe B.

Les crimes contre la personne

Les crimes contre la personne représentent 87,07 % des nouvelles demandes de services, soit 559 crimes contre la personne, dont :

- ◆ 46,69 % représentent des voies de fait. Les demandes concernant des voies de fait sont beaucoup plus élevées chez les autochtones 64,94 % comparativement à 39,75 % chez les allochtones.
- ◆ 22,00 % représentent des agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel. Les demandes concernant des agressions sexuelles sont plus élevées chez les allochtones 23,70 % comparativement à 17,53 % chez les autochtones.
- ◆ 16,46 % représentent du harcèlement criminel et des menaces. Ces demandes sont également plus élevées chez les allochtones 19,75 % comparativement à 7,79 % chez les autochtones.
- ◆ 3,22 % représentent des infractions liées à la conduite d'un véhicule causant la mort ou des lésions corporelles.
- ◆ 1,43% représentent des homicides et des tentatives de meurtre.
- ◆ 0,54 % représentent des vols qualifiés.
- ◆ 0,36 % représentent un enlèvement ou séquestration.
- ◆ 0,36 % représentent de l'intimidation.
- ◆ 8,94 % représentent d'autres crimes contre la personne.

6. LA COUR ITINÉRANTE

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside, assurément, dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière. Ce désir se traduit de façon concrète par une ligne sans frais et par la présence d'une intervenante à la Cour itinérante.

TABLEAU 6.1 : PARTICIPATION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

	Avril 2006	Mai 2006	Juin 2006	Août 2006	Sept. 2006	Oct. 2006	Nov. 2006	Janv. 2007	Fév. 2007	Mars 2007
Hâvre-St-Pierre			5-8				20-23			5-7
Port-Cartier	18-21	24-25			18-22		27-30 + 1 ^{er} déc.	22-26		13-14
Natashquan	10-13				25-26					
La Romaine					27-29				5-9	
Blanc-Sablon		23-24		28-29					19-20	
St-Augustin		25-26		30-31	1				21-23	
Fermont						10-13		8-10		
Kawawachi-kamach		15			5		13	15		19
Schefferville		16-19			6-8		14-17	16-19		20-23
Forestville		23-26		21-25		10-13 30-31	1-2 20-24		12-16	

L'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources oeuvrant déjà dans ces milieux.

7. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

L'accessibilité d'un organisme est reliée à la connaissance de l'existence de celui-ci par la population qu'il dessert. Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord effectue plusieurs actions afin de se faire connaître de la population et des diverses organisations nord-côtières. Cela se traduit par des rencontres avec les collaborateurs du milieu (policiers, services sociaux, organismes communautaires, milieu scolaire, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord, mais également dans le but de mieux saisir la réalité en terme de ressources et de besoins de chaque milieu. Des activités de sensibilisation, en partenariat avec d'autres organismes, permettent également d'atteindre cet objectif. En ce sens, les divers médias sont des moyens privilégiés afin de rejoindre et de sensibiliser la population.

Les médias :

- ◆ Le 30 avril 2006, article dans le journal Le Nord-Est, portant sur la conférence de Nathalie Simard, la Sûreté du Québec et le CAVAC : «Nathalie invite les élèves à briser le silence»;
- ◆ Le 3 juin 2006, article dans la revue 7 Jours portant sur la conférence de Nathalie Simard, la Sûreté du Québec et le CAVAC, Vol. 17 NO 32;
- ◆ Parution d'une publicité dans l'édition 2006-2007 de la revue AU DEVOIR de l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec, Volume 8;
- ◆ Parution dans le «Journal de MOCSI» 4 fois par année d'un communiqué énonçant les services du CAVAC;
- ◆ Printemps 2006, article dans la revue Femmes Écho t'Nord du Regroupement des femmes de la Côte-Nord;
- ◆ Parution d'une publicité dans l'agenda 2007 de l'UQII (l'Union Québécoise des infirmières et infirmiers (CSQ));

- ◆ Le 27 août 2006, le CAVAC souligne son 5ième anniversaire, dans le cadre d'une édition spéciale du Nord-Est qui s'intitule «Célébrons nos entreprises»;
- ◆ Les 8, 13 et 15 septembre 2006, parution dans les journaux de la «Haute Côte-Nord Est et Ouest» et dans le « Plein-jour sur la Manicouagan » d'un article intitulé Le changement par la responsabilisation ainsi que d'une publicité dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes;
- ◆ En octobre 2006, le CAVAC souligne son 5ième anniversaire en publiant un article de sensibilisation et une publicité du CAVAC sur les napperons de certains restaurants de la ville Sept-Îles par le biais d'Autour de la Table inc.;
- ◆ Du 5 au 11 novembre 2006, dans le cadre de « La semaine de la prévention de la criminalité» parution d'une publicité et un quiz sur les conséquences de la victimisation dans le journal Le Nord-Est et dans l'Objectif Plein-jour;
- ◆ Le 21 novembre 2006, parution d'un article «Unis contre la violence» dans Le Nord-Est Plus;
- ◆ Le 6 décembre 2006, entrevue radiophonique à CKCN dans le cadre de la Journée internationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;
- ◆ Le 23 janvier 2007, entrevue à la Télévision Régionale de la Péninsule de Chute-aux-Outardes;
- ◆ Le 2 mars 2007, parution d'une publicité dans le cadre de « La journée internationale des femmes » dans le journal Objectif Plein-jour et dans le Plein-jour Haute Côte-Nord.

7.1 LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION

Au niveau de la concertation, comme l'année dernière, cette année a été une année très active. Le CAVAC Côte-Nord a poursuivi son implication, avec d'autres partenaires, dans les deux comités de travail de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières. Un comité de travail s'est concrétisé en juin dernier, par une deuxième journée de formation aux membres de la Table par Christine Perreault et l'autre, qui devrait voir le jour dans la prochaine année financière, permettra de doter les intervenants en violence conjugale d'un nouvel outil afin d'assurer une meilleure protection des femmes contre la violence faite à leur endroit. De plus, il s'implique maintenant à la Table locale en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Manicouagan ainsi que dans deux sous-comités intersectoriels (violence conjugale et agression à caractère sexuel).

Représentation :

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels siège sur la Table et les Comités suivants :

- ◆ Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la M.R.C. des Sept-Rivières ;
- ◆ Table locale en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Manicouagan ;
- ◆ Comité de travail «Plan de sécurité» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières ;
- ◆ Comité organisateur «Formation» de la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la MRC des Sept-Rivières ;
- ◆ Réseau interprovincial des CAVAC ;
- ◆ Comité de travail tripartite du Réseau des CAVAC ;
- ◆ Comité statistique du Réseau des CAVAC ;
- ◆ Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression à caractère sexuel ;
- ◆ Sous-comité intersectoriel en violence conjugale ;
- ◆ Sous-comité intersectoriel en agression à caractère sexuel ;
- ◆ Conseil d'administration de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI), comme représentant des usagers ;
- ◆ Membre du comité des usagers de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles ;
- ◆ Membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord ;
- ◆ Membre de l'Association Plaidoyer-Victimes.

Formations :

Dans le but de maintenir et développer son expertise, les membres du personnel du Centre d'aide ont participé aux formations suivantes :

- ◆ Formation thérapie d'impact II, dispensée par Danie Beaulieu et organisée par l'Agence de la santé et services sociaux de la Côte-Nord ;
- ◆ Formation intitulée « L'intervention auprès de survivants masculins d'agressions sexuelles dans l'enfance » organisée par l'Association québécoise Plaidoyer-victimes et dispensée par Gaétan St-Arnaud ;

- ◆ Formation sur la lecture rapide dispensée par René-Louis Comtois de Formations Qualitemps inc. ;
- ◆ Deuxième partie de la formation intitulée « Fatigue des intervenants : comment composer avec les effets de la violence. » dispensée par Christine Perreault et organisée par La Table de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la MRC des Sept-Rivières ;
- ◆ Formation sur la technique d'Intégration par les mouvements oculaires (IMO), niveau 2, dispensée par Danie Beaulieu ;
- ◆ Formation sur «Prise de notes et rédaction de comptes rendus» dispensée par Technologia ;
- ◆ «Formation informatique personnalisée sur les logiciels Microsoft Word, Excel et Power Point», dispensée par Sandra Sirois ;
- ◆ 8e Colloque régional automne 2006 du Centre d'intervention et de prévention du suicide de la Côte-Nord ayant pour thème «Toxicomanie santé mentale et suicide » ;
- ◆ Formation intitulée « L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique » dispensée par Pascale Brillon et organisée par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes en collaboration avec le CAVAC Côte-Nord ;
- ◆ Formation « Intervenir en situation de crise suicidaire » dispensée par Le Centre d'intervention et de prévention du suicide Côte-Nord ;
- ◆ Supervision clinique dispensée par Ginette Fournier ;
- ◆ Formation «L'intervention individuelle post-traumatique» dispensée par Évelyne Donnini et Catherine Séguin-Savioz et organisée par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels ;
- ◆ Séminaire pour les comités de justice Autochtones, organisé par Taïga vision.

Le Centre d'aide a également participé à divers événements :

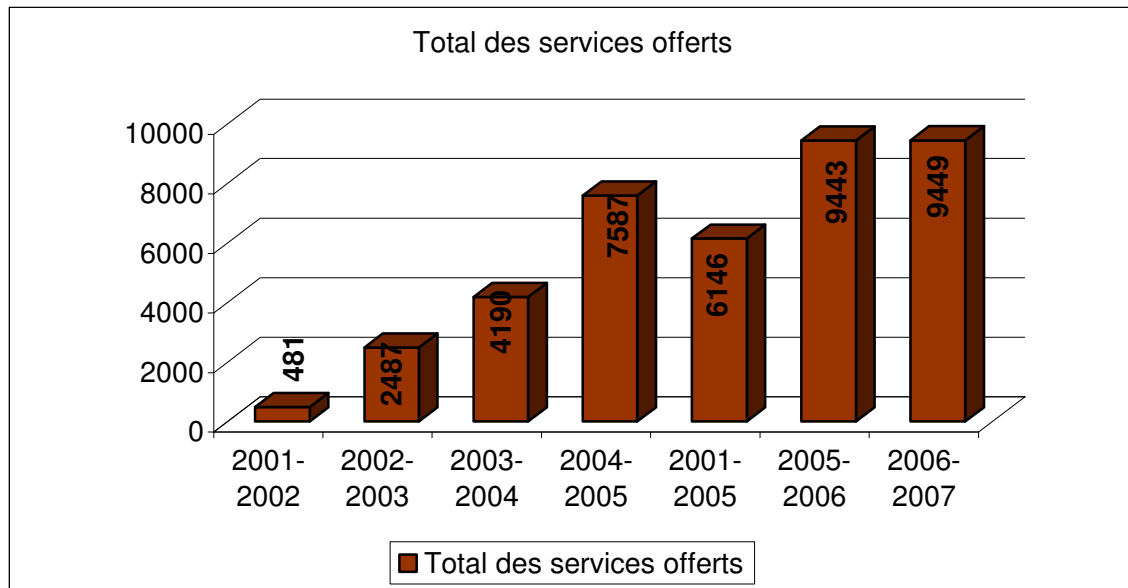
- ◆ Le 13 avril 2006, présentation «L'intervention en violence conjugale et en agression à caractère sexuel et le CAVAC Côte-Nord» aux étudiants du Programme de soins infirmiers du Cégep de Sept-Îles dans le cadre du cours «Sociologie de la famille» 25 étudiants présents ;
- ◆ Le 25 avril 2006, participation au lancement du Fonds d'entraide Desjardins ;
- ◆ Le 27 avril 2006, présentation dans le cadre de la conférence de Nathalie Simard à l'école secondaire Manikoutai de Sept-Îles, 400 jeunes présents ;

- ◆ Le 17 mai 2006, présentation au Centre Jeunesse de Baie-Comeau ;
- ◆ Le 23 mai présentation au Centre Jeunesse de Sept-Îles en collaboration avec des représentantes de l'IVAC ;
- ◆ Le 29 mai 2006, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels et le Centre Femmes aux 4 Vents invitent Madame Blandine Soulmana à venir témoigner de son expérience et de son livre «La biche» ;
- ◆ Le 14 septembre 2006, participation à la conférence de presse du CALACS concernant une nouvelle ressource à Sept-Îles ;
- ◆ Le 26 septembre 2006, participation à l'inauguration officielle du Centre d'hébergement Tipinuaikan ;
- ◆ Le 12 octobre 2006, présentation aux étudiants en technique d'intervention en milieu carcéral du Cégep de Sept-Îles portant sur les conséquences de la victimisation, 14 étudiants présents ;
- ◆ Le 5 décembre 2006, kiosque d'information et de sensibilisation au Cégep de Sept-Îles et aux Galeries Montagnaises dans le cadre de la Journée internationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;
- ◆ Le 6 décembre 2006, cérémonie de commémoration, à la Maison Alouette, en souvenir des 14 jeunes femmes assassinées à la Polytechnique le 6 décembre 1989 ;
- ◆ Le 10 janvier 2007, participation à la Table de consultation sur la sécurité publique et la criminalité, sur invitation de l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec ;
- ◆ Le 21 février 2007, kiosque d'information et de sensibilisation à l'école secondaire Manikoutai dans le cadre de la semaine du mieux vivre ;
- ◆ Le 20 et 23 mars 2007, présentation sur l'abus aux aînés à Sept-Îles au Centre de jour de la Résidence Gustave-Gauvreau et à Baie-Comeau au Centre d'hébergement N.-A.-Labrie ;
- ◆ Les 27 et 28 mars 2007, Séminaire Justice de Femmes Autochtones du Québec, le CAVAC Côte-Nord présente deux ateliers : «Les droits des victimes d'actes criminels» et «Le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels».

8. CINQ ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ NORD-COTIÈRE

Au fil des cinq dernières années, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a prodigué 39 783 services à plus de 3513 personnes. L'intervention du CAVAC auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur la capacité qu'ont les victimes de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

GRAPHIQUE 8.1: NOMBRE DE SERVICES OFFERTS PAR LE CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD PAR ANNEE FINANCIERE AU 31 MARS 2007



La colonne *2001-2005*, dans le graphique précédent, représente les services des dossiers ouverts qui n'étaient pas comptabilisés au 1^{er} avril 2005 mais qui avaient été offerts avant cette date. Rappelons que le Réseau des CAVAC a une nouvelle façon de compiler les statistiques depuis le 1^{er} avril 2005 qui permet de comptabiliser les services de façon contemporaine et non à la fermeture du dossier.

9. REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de ses partenaires et collaborateurs. Ils ont contribué à la naissance de l'organisme, depuis maintenant cinq ans ils l'appuient dans les démarches quotidiennes et croient en la mission et en l'avenir du CAVAC Côte-Nord :

le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et
le ministère de la Justice ;

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam ;

l'équipe des bureaux des procureurs aux poursuites criminelles
et pénales de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

la direction et le personnel des Palais de justice
de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

les partenaires du milieu de la sécurité publique ;

le Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels ;

l'Administration régionale de la police du Nitassinan ;

Santé et services sociaux Uauitshitun ;

les Services sociaux Mamit Innuat ;

et le Centre de santé et services sociaux de Sept-Îles.

Les partenaires du milieu communautaire et plus particulièrement :

le Centre Femmes aux 4 Vents ;

l'Association Femmes Autochtones du Québec ;

la Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles ;

la Maison des Femmes de Sept-Îles ;

la Maison des Femmes de Baie-Comeau.

Merci!

10. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord consacrera ses efforts plus particulièrement en 2007-2008 sur les points suivants :

- ◆ Poursuivre la tournée des partenaires, consolider et développer les liens de collaboration.
- ◆ Développer les services au Tribunal de la jeunesse et plus particulièrement le service CAVAC-Info Jeunesse.
- ◆ Promouvoir l'organisme auprès de la population.
- ◆ Réaliser un système d'évaluation des services du CAVAC.

Mais bien entendu, notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.

ANNEXE A

LE DÉPLIANT EST
PRÉSENTÉ EN PAGE
D'ACCUEIL

ANNEXE B

TABLEAU B.1: RÉPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES SELON L'ORIGINE ETHNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007.

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Type de victimisation						
Victime directe	297	62,92%	114	67,06%	411	64,02%
Témoin	107	22,67%	38	22,35%	145	22,59%
Proche de la victime	58	12,29%	17	10,00%	75	11,68%
Intervenant	10	2,12%	1	0,59%	11	1,71%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Sexe de la victime						
Féminin	311	65,89%	127	74,71%	438	68,22%
Masculin	161	34,11%	43	25,29%	204	31,78%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Âge						
6 à 13 ans	14	2,97%	4	2,35%	18	2,80%
14 à 17 ans	30	6,36%	18	10,59%	48	7,48%
18 à 24 ans	66	13,98%	34	20,00%	100	15,58%
25 à 34 ans	104	22,03%	46	27,06%	150	23,36%
35 à 44 ans	122	25,85%	43	25,29%	165	25,70%
45 à 54 ans	86	18,22%	18	10,59%	104	16,20%
55 à 59 ans	24	5,08%	0	0,00%	24	3,74%
60 à 64 ans	15	3,18%	4	2,35%	19	2,96%
65 ans et plus	11	2,33%	3	1,76%	14	2,18%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Lien avec la victime						
Ami/connaissance	110	23,31%	54	31,76%	164	25,55%
Conjoint(e)	56	11,86%	34	20,00%	90	14,02%
Personne étrangère	81	17,16%	8	4,71%	89	13,86%
Ex-conjoint(e)	70	14,83%	17	10,00%	87	13,55%
Parenté	36	7,63%	21	12,35%	57	8,88%
Parent	17	3,60%	1	0,59%	18	2,80%
Voisin	16	3,39%	0	0,00%	16	2,49%
Beau-parent	6	1,27%	2	1,18%	8	1,25%
Enfant	5	1,06%	1	0,59%	6	0,93%
Ne sais pas	75	15,89%	32	18,82%	107	16,67%
Total	472	100%	170	100%	642	100%

TABLEAU B.1: RÉPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES SELON L'ORIGINE ETHNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007(SUITE).

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Contexte du crime						
Violence conjugale	144	30,51%	53	31,18%	197	30,69%
Ami/connaissance	86	18,22%	51	30,00%	137	21,34%
Violence familiale	77	16,31%	23	13,53%	100	15,58%
Personne étrangère	53	11,23%	9	5,29%	62	9,66%
Au travail	52	11,02%	5	2,94%	57	8,88%
Relation avec les voisins	15	3,18%	0	0,00%	15	2,34%
À l'école	1	0,21%	0	0,00%	1	0,16%
Autre	11	2,33%	8	4,71%	19	2,96%
Ne sais pas	33	6,99%	21	12,35%	54	8,41%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Nature du crime						
Crimes contre la personne	405	85,81%	154	90,59%	559	87,07%
Crimes contra la propriété	56	11,86%	14	8,24%	70	10,90%
Autres	11	2,33%	2	1,18%	13	2,02%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Lieu du crime						
Baie-Comeau	284	60,17%	40	23,53%	324	50,47%
Mingan	149	31,57%	83	48,82%	232	36,14%
Cour itinérante	39	8,26%	47	27,65%	86	13,40%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Référence						
P.P.C.P. et subpoena	202	42,80%	52	30,59%	254	39,56%
Parenté, ami(e), connaissance	46	9,75%	16	9,41%	62	9,66%
Greffé	34	7,20%	25	14,71%	59	9,19%
Policier	26	5,51%	27	15,88%	53	8,26%
Santé et services sociaux	30	6,36%	16	9,41%	46	7,17%
Réseau communautaire	24	5,08%	16	9,41%	40	6,23%
Réseau éducation	4	0,85%	1	0,59%	5	0,78%
Réseau privé	3	0,64%	0	0,00%	3	0,47%
CSST	3	0,64%	0	0,00%	3	0,47%
Médias	1	0,21%	0	0,00%	1	0,16%
Autre	26	5,51%	4	2,35%	30	4,67%
Ne sais pas	73	15,47%	13	7,65%	86	13,40%
Total	472	100%	170	100%	642	100%
Délai avant recours						
Moins de 7 jours	50	10,59%	20	11,76%	70	10,90%
8 à 30 jours	53	11,23%	25	14,71%	78	12,15%
1 à 3 mois	63	13,35%	25	14,71%	88	13,71%
3 mois à 1 an	124	26,27%	54	31,76%	178	27,73%
1 an à 5 ans moins 1 jour	114	24,15%	38	22,35%	152	23,68%
5 ans et plus	55	11,65%	3	1,76%	58	9,03%
Ne sais pas	13	2,75%	5	2,94%	18	2,80%
Total	472	100%	170	100%	642	100%

TABLEAU B.2: NOMBRE DE SERVICES RENDUS SELON LA CATÉGORIE DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

<i>Catégorie</i>	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérant	Nombre	Proportion %
Services directs					
Intervention téléphonique***	655	43	18	716	42,87%
Intervention psychosociale	216	239	116	571	34,19%
Intervention post-traumatique	172	115	32	319	19,10%
Déplacement	57	5	2	64	3,83%
Total	1100	402	168	1670	100%
Accompagnement					
Cour criminelle	233	174	91	498	65,61%
Avocat - Procureur de la couronne – Civil	48	75	35	158	20,82%
Cour civile -Tribunaux administratifs	0	36	7	43	5,67%
Tribunal ou Chambre de la jeunesse	1	20	7	28	3,69%
Services de police	3	4	3	10	1,32%
Autre	8	13	1	22	2,90%
Total	293	322	144	759	100%
Assistance technique					
Formulaire de l'IVAC	31	58	13	102	36,04%
Déclaration de la victime	17	17	4	38	13,43%
Recherche informatique	1	2	2	5	1,77%
Autre	68	31	39	138	48,76%
Total	117	108	58	283	100%
Suivi du dossier (Contact)					
Réseau judiciaire	454	227	127	808	69,48%
CSST/IVAC	47	37	14	98	8,43%
Réseau santé et services sociaux	23	26	22	71	6,10%
Réseau communautaire	8	35	6	49	4,21%
Réseau privé	5	21	3	29	2,49%
Compagnie d'assurance	0	1	2	3	0,26%
Autre	58	39	8	105	9,03%
Total	595	386	182	1163	100%
Référence					
Réseau judiciaire	5	24	9	38	31,15%
Réseau de la santé et des services sociaux	4	11	10	25	20,49%
Réseau communautaire	4	17	2	23	18,85%
IVAC/CSST	1	15	5	21	17,21%
Réseau privé	8	1	0	9	7,38%
Autre	4	2	0	6	4,92%
Total	26	70	26	122	100%

<i>Catégorie</i>	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérant	Nombre	Proportion %
Information					
Processus judiciaire criminel	565	209	99	873	25,30%
Services du CAVAC	435	212	84	731	21,18%
Adulte chambre criminelle et pénale	461	78	31	570	16,52%
IVAC/CSST accidents	157	112	38	307	8,90%
Dédommagement au criminel	191	10	2	203	5,88%
Enquête policière	122	38	18	178	5,16%
Services de justice	71	45	17	133	3,85%
Déclaration de la victime	45	37	16	98	2,84%
Chambre de la jeunesse	20	35	14	69	2,00%
Réseau santé et services sociaux	34	6	4	44	1,27%
Direction de la protection de la jeunesse	22	10	0	32	0,93%
Ressources communautaires	11	8	1	20	0,58%
Recours civils et petites créances	11	4	0	15	0,43%
Réseau privé	7	2	0	9	0,26%
SAAQ	9	0	0	9	0,26%
Aide juridique	2	0	0	2	0,06%
Autre	67	69	22	158	4,58%
Total	2230	875	346	3451	100%
Grand total	4361	2163	924	7448	100%

***8

⁸ Concernant l'intervention téléphonique : Le total pour l'ensemble des deux districts judiciaires est réel mais la différence des chiffres ne peut s'expliquer statistiquement parlant. On en arrive à la conclusion, qu'il y a une différence sur l'interprétation d'un district judiciaire à l'autre. Au cours de la prochaine année, une vérification sur l'application sera faite auprès du BAVAC afin de s'assurer de l'uniformité de l'interprétation.

TABLEAU B.3 : LES CRIMES PAR CATÉGORIE D'INFRACTIONS ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE, NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007.

Catégorie d'infractions	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Crime contre la personne						
Voie de fait	161	39,75%	100	64,94%	261	46,69%
Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel	96	23,70%	27	17,53%	123	22,00%
Harcèlement criminel et menaces	80	19,75%	12	7,79%	92	16,46%
Infraction liée à la conduite d'un véhicule causant la mort ou lésions corporelles	17	4,20%	1	0,65%	18	3,22%
Homicide et Tentative de meurtre	8	1,98%	0	0,00%	8	1,43%
Vol qualifié	1	0,25%	2	1,30%	3	0,54%
Enlèvement et séquestration	2	0,49%	0	0,00%	2	0,36%
Intimidation	2	0,49%	0	0,00%	2	0,36%
Autres crimes contre la personne	38	9,38%	12	7,79%	50	8,94%
Total	405	100%	154	100%	559	100%
Crime contre la propriété						
Vol	18	32,14%	1	7,14%	19	27,14%
Introduction par effraction	12	21,43%	3	21,43%	15	21,43%
Méfait	4	7,14%	10	71,43%	14	20,00%
Fraude	11	19,64%	0	0,00%	11	15,71%
Crime d'incendie	5	8,93%	0	0,00%	5	7,14%
Délit de fuite	1	1,79%	0	0,00%	1	1,43%
Autres crimes contre la propriété	5	8,93%	0	0,00%	5	7,14%
Total	56	100%	14	100%	70	100%

TABLEAU B.4 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DU SERVICE CAVAC-INFO SELON LE TYPE DE VICTIMISATION, LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007.

<i>Personne contactée</i>	<i>Allochtone</i>		<i>Autochtone</i>		<i>Total</i>	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Type de victimisation						
Victime directe	450	85,71%	286	89,38	736	87,10%
Témoin	63	12,00%	30	9,37%	93	11,01%
Proche de la victime	12	2,29%	4	1,25%	16	1,89%
Total	525	100%	320	100%	845	100%
Sexe de la victime						
Féminin	285	54,29%	223	69,69%	508	60,12%
Masculin	240	45,71%	97	30,31%	337	39,88%
Total	525	100%	320	100%	845	100%